

## Aux parents des élèves de Winterthur

## Règlement de l'école St. Georgen

Nous vous informons <u>qu'il n'est pas autorisé de circuler à l'intérieur des locaux de l'école</u> St-Georgen <u>en dehors des heures de cours</u>.

Si vous (ou la personne chargée de la garde de vos enfants) accompagnez vos enfants aux cours FLAM, merci donc de <u>ne pas rentrer dans le bâtiment</u> de l'école avant et après le cours. L'enseignante FLAM viendra chercher les élèves devant la porte d'entrée 5 minutes avant le début du cours et les y raccompagnera à la fin du cours.

Nous vous rappelons aussi que l'accès à la cour de l'école n'est pas autorisé aux véhicules étrangers à l'école et que le stationnement y est interdit.

Vous pouvez déposer vos enfants à l'entrée de la cour et, si nécessaire, chercher une place de parking dans les environs.

Merci de bien vouloir observer ces instructions. Nous comprenons qu'il n'est pas toujours facile de trouver des places de stationnement dans le quartier, mais nous devons avant tout respecter les règles d'une école qui met à notre disposition son infrastructure chaque semaine.

## MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION!